

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 21 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 212 - Approbation de l'état descriptif de division en volumes d'un ensemble immobilier et de la cession en surface ou en tréfonds de parcelles au profit de la Société du Grand Paris dans le cadre de la réalisation du tronçon nord de la Ligne 15 ouest.**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de la ligne 15 Ouest reliant la gare de « Pont -de- Sèvres » à celle de « Saint-Denis Pleyel » comprenant 11 nouvelles gares en interconnexion avec le réseau de transport public existant, les travaux ont été déclarés d'utilité publique et urgents par décret du 23 novembre 2016, modifié par décret du 30 mars 2022.

La réalisation de l'une de ces gares et de son ouvrage annexe se trouvant à Rueil Suresnes-Mont Valérien, implique l'acquisition et l'occupation par la Société du Grand Paris d'un grand nombre de parcelles appartenant à la Ville de Rueil Malmaison.

Cet ouvrage est localisé au droit d'un terrain nu situé le long de la rue Gallieni (numéro 32) et ceinturant l'école Robespierre, et de l'Ouvrage-annexe n°2501P, nécessaire au désenfumage du réseau de transport et à l'évacuation des usagers, localisé au niveau du 20 rue Gallieni.

Ces ouvrages compléteront l'offre existante en transports, et concourront à l'amélioration de la desserte et de l'accessibilité du secteur, au profit notamment des usagers de la ZAC de l'Arsenal, dont la Ville est à l'initiative.

Ces travaux nécessitent parfois l'acquisition de la surface ou uniquement du tréfonds de ces parcelles pour la réalisation des ouvrages souterrains. C'est pourquoi il a été nécessaire d'établir un état descriptif de division en volumes concomitamment à l'acte de mutation.

Les acquisitions qui seront effectuées par la Société du Grand Paris auprès de la Ville concernent à la fois des emprises de surface et des volumes de tréfonds, à savoir :

- Parcelle AK 551 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup>
- Parcelle AK 624 d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>
- Parcelle AK 632 d'une superficie de 860 m<sup>2</sup>
- Parcelle AK 637 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 1 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 598 d'une superficie de 1 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 1064 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 620 d'une superficie de 1064 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 615 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 630 d'une superficie de 615 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 65 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 631 d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 658 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 636 d'une superficie de 658 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 13 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 640 d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 94 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 642 d'une superficie de 615 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 49 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 663 d'une superficie de 49 m<sup>2</sup>
- Volume de tréfonds, d'une base de 13 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AK 664 d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>

Après consultation commune du service France Domaine par la Ville et la société SEGAT en charge de la maîtrise foncière pour la Société du Grand Paris, la cession de l'ensemble de ces emprises de terrain, libres de toute occupation ou location, s'effectuera au prix de 1.589.303 € HT (1 907 163 € TTC).

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble des parcelles concernées par le projet et décider la cession de la surface ou du tréfonds des parcelles situées 16-24 rue Gallieni, rue Madeleine Salzberger et 81 rue des Bons Raisins et cadastrées section AK n°632-631-630-620-663-664-636-640-598-551-624-637-642, d'une superficie de 3986 m<sup>2</sup> au prix de 1.589.303 € HT (1 907 163 € TTC) au profit de la Société du Grand Paris et ce dans le cadre de la réalisation du tronçon nord de la Ligne 15 ouest.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2122-21 et L2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L2221-1 ;

Vu le plan local d'urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu l'avis du domaine en date du 20 septembre 2022 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 15 novembre 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2022 ;

APPROUVE l'état descriptif de division en volume nécessaire aux travaux de réalisation de la gare Suresnes-Mont Valérien.

DECIDE la cession de la surface ou du tréfonds, d'un commun accord entre les parties, des parcelles situées 16-24 rue Gallieni, rue Madeleine Salzberger et 81 rue des Bons Raisins, et cadastrées section AK n°632-631-630-620-663-664-636-640-598-551-624-637-642, d'une superficie de 3986 m<sup>2</sup> au profit de la Société du Grand Paris dans le cadre de la réalisation du tronçon nord de la Ligne 15 ouest .

PRECISE que le prix de la cession est fixé à 1.589.303 € HT (1 907 163 € TTC).

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la vente définitive à intervenir par acte authentique ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette cession.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 22 novembre 2022  
N° identifiant : 092-219200631-20221121-lmc143091-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 22 novembre 2022

